

A PROPOS DE L'ORIENTATION SYNDICALE...

"Le Monde libertaire" est heureux de présenter à ses lecteurs cette étude du camarade Hautemulle, militant syndicaliste cadre F.O. Sa thèse originale sur l'évolution des méthodes d'action du syndicalisme, sans être acceptée intégralement par nos amis, contribuera à orienter les recherches des militants sur des problèmes capitaux tels la cogestion et le pouvoir d'achat en régime capitaliste. J. L.

Tout en considérant que la Charte d'Amiens doit rester dans ses grandes lignes la doctrine du syndicalisme français mais international, j'admetts que l'évolution des individus tant par l'instruction que par la science et le progrès dans la production appellent les constatations suivantes sans que les buts qu'elle préconise soient déconsidérés.

Ainsi, si je suis pour la disparition du Patronat, je pense que l'on peut y aboutir par l'accèsion de plus en plus poussée des travailleurs à la gestion des Entreprises.

Pour y parvenir, plusieurs stades assez rapprochés les uns des autres sont nécessaires.

Le premier à atteindre est d'accéder au contrôle total à tous les échelons non seulement de la production, mais aussi de la distribution, afin d'en connaître les prix de revient, les prix de vente et les marges bénéficiaires. Ceci sera d'autant plus facile à obtenir que ce sont les cadres salariés dans les entreprises industrielles, commerciales ou administratives qui les établissent depuis la moindre succursale jusqu'au siège central de celles-ci; et que ce droit de contrôle, incomplet jusqu'ici, peut être exercé par des comités d'entreprises englobant main-d'œuvre, maîtrise, employés, techniciens et cadres, exigeant l'extension des pouvoirs que leur concède le Code du Travail... Pouvoir dont malheureusement la plupart ne savent pas se servir ou n'en usent que pour des satisfactions secondaires bien moins dangereuses pour le Patronat, telles que l'établissement de cantines, crèches ou coopératives internes d'alimentation, etc...

Ce stade obtenu et parfaitement réalisable dans l'immédiat, il s'agira d'exiger du Patronat la part de bénéfices qui revient de droit à ses salariés, bénéfices pouvant leur être repartis dans des proportions données dans le genre de celles établies par les coopératives de production et de consommation, mais qui leur seront remis en parts ouvrières destinées à être transformées de plein droit en parts sociales dans l'entreprise.

Le jour où la collectivité de cette dernière, interdisant toute nouvelle augmentation de capital par son employeur, sera parvenue à détenir la majorité des parts sociales de la firme en cause, elle en sera la véritable maîtresse, capable d'exclure le Patronat n'ayant jamais visé que son profit personnel, au détriment de ceux qu'il employait en s'accaparant leur part du produit de leur travail, c'est-à-dire en les volant!

Aujourd'hui, je reproche à nos organisations centrales de ne rien faire pour poursuivre la suppression d'une telle saleté.

Je reproche à ceux d'entre nos pontifes qui croient encore au concours et à l'appui de partis politiques dits «de gauche» de n'avoir rien fait auprès de leurs parlementaires pour qu'une proposition de loi venant d'eux vienne fixer ces premiers stades d'une simple évolution sociale. Je reproche à ces parlementaires de se moquer de la classe ouvrière dont ils se réclament; comme je reproche à certains de nos camarades de la leurrer par la poursuite d'augmentations de salaires qui ne sont pour moi que des tarifications de machines humaines en location, au même titre que des tarifications de machines-outils en location. Aucune différence n'existe entre la première jetée au rebut après 65 ans d'âge avec une retraite de paria parce qu'usée, et la seconde jetée à la ferraille pour un prix dérisoire parce que hors service!

Tout le monde sait que les salaires, qu'ils soient tarifés à cinquante centimes de l'heure comme en 1906 ou

à 200 francs comme maintenant, n'ont, jamais amélioré le sort de la classe ouvrière parce que toujours devancés par des hausses de prix dans la distribution dont nos syndicats croient dans le régime actuel une remise en ordre possible. Pour la production comme pour les salaires, c'est un contrôle effectif et l'accession à la distribution que les consommateurs doivent exiger de nos institutions présentes.

Les salaires ne doivent pas être une forme d'exploitation des travailleurs, mais seulement des bases de rémunérations établies, fixées et payées suivant les valeurs, fonctions et responsabilités professionnelles de chacun; bases minima auxquelles doivent s'ajouter les avantages sous forme de participation aux bénéfices ou à l'extension de l'entreprise, étant bien compris que ces avantages ne doivent pas être à sens unique et exigent des responsabilités collectives dans la production comme dans la distribution, et une conscience professionnelle indispensable.

Comme le dit la Charte d'Amiens, nous ne devons nous contenter d'être un Mouvement de résistance, mais bien un Groupement général de production et de répartition.

J'estime quant à moi que l'heure d'une révolution constructive a sonné, et que si jusqu'à présent, et en vertu des dogmes économiques dont le marasme actuel témoigne assez qu'ils sont périmés, la classe ouvrière a toujours été tenue en tutelle ou niée d'une façon absolue, elle a atteint aujourd'hui une primauté d'initiative, de méthode de contrôle, de technicité d'exécution capable, avec sa maîtrise, ses techniciens et ses cadres de matérialiser un idéal qui est le sien, celui de se libérer du salariat, de s'émanciper économiquement et socialement en prouvant qu'elle est incontestablement douée de capacité constructive.

Mais pour cela, ne visant qu'à son unité et à une solidarité nécessaire entre tous ses éléments sans distinction de race, de religion, de tendance politique ou philosophique, je m'oppose comme syndicaliste à toute emprise d'un parti politique ou d'une secte religieuse dans les syndicats. De même je ne saurais admettre comme organisation ouvrière de salariés une confédération écartant de son sein l'ouvrier proprement dit et semblant se présenter comme une catégorie supérieure dans le Monde du travail. Pour ces raisons, je rejette comme organisations syndicales libres la C.G.T. inféodée au Parti communiste, la C.F.T.C., organisation confessionnelle, la C.G.C., organisation d'employés et de cadres planant et s'isolant de la masse ouvrière. Et je dis que de pareils groupements n'aboutissent qu'à diviser l'ensemble de la classe ouvrière.

Si les adhérents de ces organisations veulent vraiment l'unité ouvrière, qu'ils viennent nous rejoindre à Force Ouvrière. Nous ne leur demanderons ni leur couleur, ni leur religion.

Mais de là vouloir les ignorer dans une action commune à mener pour des buts bien déterminés dans l'intérêt général, je ne marche pas, alors que nous acceptons de les côtoyer et de discuter avec leurs organisations dans des commissions paritaires. Je déplore personnellement cette ignorance que l'on veut nous imposer à F.O. de cette Confédération syndicale communisante, pour mieux dire la C.G.T., alors que nous préconisons partout une politique de présence chez nos adversaires, comme l'Etat-Patron par exemple!

Opposé aux manœuvres politico-syndicales de la C.G.T. comme je le suis au système soi-disant "travailliste" que certains de nos camarades préconisent, je dis qu'imposer une pareille ignorance touche à la lacheté, je préfère discuter avec ses militants et démasquer leurs manœuvres devant les masses, s'ils en exercent au cours d'une action revendicative syndicale, que de les combattre sur du papier par des pamphlets dont nous sommes rebattus.

C'est ainsi que j'entends rester un adepte de la Charte d'Amiens et proclamer que si les parlementaires que nous avons sont incapables par des lois - terme qui me répugne - de donner satisfaction à ceux qui leur ont fait confiance pour les aider à s'émanciper dans l'ordre, je serai le premier à préconiser la grève générale qui ne pourra alors qu'être révolutionnaire et les prémisses d'un bouleversement économique et social.

Lucien HAUTEMULLE.